

SENNEVILLE SUR FECAMP - 76400 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

27/03/2018

L'an deux mil dix-huit,

Le six avril à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. LECOURT, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

27/03/2018

Etaient présents :

Mrs **Lecourt** Pascal, **Beaudet** Jean-Pierre, **Lebas** Claude, **Beaudet** Patrice, **Fidelin** Philippe, **Wallet** Jérôme, **Lefebvre** Bruno et **Monraisin** Claude

Et Mmes **Betous** Huguette, **Cuvier** Christelle, **Dubos** Patricia et **Denizot** Sylvie.

Absents : Caret Mickaël

Absents excusés : Gobbe Laurent

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUBOS Patricia a été élue **secrétaire de séance**.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire avec le CDG 76 - Raccordement électrique de la propriété de Madame Quinty, rue des Longues Rayes.

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des dernières réunions auxquelles il a participé.

Le 14 03 2018 : Bureau communautaire de l'Agglo

Dépenses prévues en 2018 :

- Travaux de rénovation du bâtiment pour les camions - 400 000 €
 - Mise aux normes du terrain pour les gens du voyage - 400 000 €
 - Auscultations : Recherche cavités souterraines - 90 000 €
- Commission des subventions de l'Agglo - évènementiels, social, scolaire – 140 000 €
La séance plénière a été validée à l'unanimité.

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'évolutions ou changements au niveau d'entreprises de la région : la Société Morphosis du Havre achète le site de la Bénédictine à Tourville les Ifs (traitement de déchets et de recyclage dans le domaine de la téléphonie – création de 50 emplois).

En ce qui concerne le budget du Syndicat d'Eau, il va y avoir un renforcement du règlement incendie. Taxe raccordement de 2800 € au lieu de 2500. Cette augmentation est due à des travaux de changements d'installations en amiante.

- Monsieur Claude Lebas fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté le 20 mars 2018 concernant le PLUi :
 - Etude sur la superficie de la commune (plan communal) ;
 - Attention aux terrains inondables ;

- Informations de l'Etat – Prévoir des extensions de protection contre l'incendie ; en agglomération, les nouvelles constructions doivent respecter une distance de 200 mètres de défense incendie (point d'eau). Hors commune, la distance est de 400 mètres ;
- Mise en garde de l'Etat de respecter le foncier agricole (Loi Notre) ;
- Urbanisme : Attention aux extensions d'installations.

- Monsieur Jean-Pierre Beudet fait part au Conseil municipal de la fin des travaux de la salle polyvalente de Senneville sur Fécamp.

Le nouveau columbarium a été posé il y a 8 jours au cimetière de Senneville ; son coût 6200 €.

- Monsieur le Maire et Claude Lebas ont assisté à différentes réunions et rencontres sur la Présentation de la Stratégie Economique et Touristique de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral.
 - Expositions – Etudes – Réflexion sur le « comment » développer, dynamiser et favoriser l'investissement du Territoire de la Région.

N° 06042018-01 – Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de M. LECOURT Pascal, Maire, suite au décès de Mme LENORMAND Monique, 3^{ème} Adjoint, il est procédé à la détermination du nombre d'adjoints. En vertu de l'article L.2122-2, le Conseil détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 4 adjoints maximum.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Après vote à bulletins secrets, le Conseil municipal **décide de fixer** le nombre d'adjoints à 3.

N° 06042018-02 – Election du 3^{ème} Adjoint

Le Conseil municipal décide que le 4^{ème} Adjoint prendra la place du 3^{ème} Adjoint.

De ce fait le 4^{ème} Adjoint situé après l'Adjoint démissionnaire remonte d'un cran : Madame BETOUS Huguette devient 3^{ème} Adjoint.

Madame BETOUS Huguette a été proclamée 3^{ème} Adjoint.

N° 06042018-03 : Vote des taux des taxes directes locales

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** l'évolution des taux des taxes directes locales 2018, pour un produit de 182 999 € ainsi :

- Taxe habitation : 7.67 %
- Taxe foncière bâti : 20.07 %
- Taxe foncière non bâti : 65.00 %

N° 06042018-04 – Vote du Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **approuve** le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour un montant de **488 600.29 €** et en dépenses et recettes de la section investissement pour un montant de **130 593.16 €**.

N° 06042018-05 – Admission en non valeurs

Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de Monsieur le Receveur concernant l'état des non valeurs de 34.49 € et propose de délibérer afin d'admettre en non-

valeur ces créances et de les prendre en charge dans le compte 6541 pour un montant de 34.49 €.

Après délibération, le Conseil municipal **accepte** cette imputation au chapitre 65 du BP 2018.

N° 06042018-06 – Renouvellement du contrat CONVIVIO de restauration scolaire

Suite à la présentation de Madame BETOUS, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de restauration scolaire avec CONVIVIO EVO du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte** de renouveler le contrat de restauration scolaire avec CONVIVIO EVO pour une période de 3 ans, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

N° 06042018-07 – Convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire avec le CDG 76

M. Le Maire informe le Conseil municipal qu'une MPO sera expérimentée au CDG 76. Cette **Médiation Préalable Obligatoire** est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives et poursuit comme objectif de rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif (recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation professionnelle). Le CDG 76 s'est porté volontaire pour cette expérimentation.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte** l'adhésion de la commune à la Médiation expérimentale Préalable Obligatoire et **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG 76 jusqu'en novembre 2021.

N° 06042018-08 – Raccordement électrique de la propriété de Madame Quinty, rue des Longues Rayes

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal la demande d'extension électrique du SDE 76 pour la propriété de Madame Quinty. La participation financière de la commune s'élève à 1 540 €.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **accepte** la participation financière de la commune qui s'élève à 1 540 € pour le raccordement électrique par le SDE 76 de la propriété de Madame Quinty située rue des Longues Rayes.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents courriers reçus :
 - Courrier concernant l'installation d'un Food Truck le jeudi de 18h à 22h sur le parking de l'école : demande refusée en raison du bruit.
 - Réception en Mairie d'une proposition de contrat pour le contrôle des cloches de 3438 Euros (cette maintenance est déjà assurée par l'installateur initial).
- Monsieur Lebas informe le Conseil municipal d'une demande de M. Wesley Renault au sujet d'un bâtiment à rénover qui se trouve près de son terrain. La question sera posée au service du cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Pascal LECOURT